



Droit de poster sur tiktok les photos d'une entreprise

Par Help developemet

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qui est légal ou non dans le cadre de contenus TikTok autour du web design et de la refonte de sites internet.

Mon idée serait de prendre des photos publiques d'une entreprise, par exemple :

- * des photos présentes sur son Instagram ;
- * ou des photos visibles sur sa fiche Google / Google Maps ;
- * ou encore des images présentes directement sur son site internet.

Ensuite, je voudrais créer une vidéo TikTok dans laquelle :

- * je montre l'entreprise ;
- * j'explique ce qu'un bon site internet pourrait apporter à cette entreprise ;
- * ou je refais le design de son site existant pour montrer des pistes d'amélioration (ergonomie, design, conversion, modernisation, etc.).

Le but n'est pas de nuire à l'entreprise ni de me faire passer pour elle, mais plutôt de faire un contenu éducatif / démonstratif autour du web design.

Mes questions sont :

1. Ai-je le droit d'utiliser ces photos/images dans ce contexte ?
2. Est-ce qu'il y a un problème de droit d'auteur ou de droit à l'image ?
3. Est-ce que le fait que ce soit publié sur TikTok change quelque chose ?
4. Est-ce qu'il y a une différence entre :
 - * utiliser seulement quelques captures/photos ;
 - * et refaire entièrement le design d'un site existant en montrant ?avant / après? ?
5. Est-ce qu'il faut obligatoirement demander l'autorisation de l'entreprise ?
6. Est-ce que le fait de citer l'entreprise et de préciser que c'est un concept/non officiel aide juridiquement ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

1. Nan, pas sans autorisation
2. Oui
3. Non
4. Non, sans autorisation ça reste de la contrefaçon
5. Donc oui, par écrit pour éviter tout risque de litige
6. Cela dépend des conditions fixées par le titulaire des droits, qui ne sera pas forcément l'entreprise ou l'entreprise seule (par exemple tout ou partie des droits peuvent appartenir à un artiste indépendant)

Et notez que le simple fait d'utiliser la propriété intellectuelle d'autrui suffit à lui causer un préjudice. Il n'y a pas besoin de lui causer un dommage financier pour risquer de devoir l'indemniser.